

NOUS TRAVAILLONS LA BOULE AU VENTRE !

NOUS SOMMES CONFINÉS AVEC UNE BAISSSE DE SALAIRES ! ET ILS VEULENT NOUS FAIRE PAYER LA NOTE DE LA CRISE !

Le gouvernement et la direction sont à la ramasse dans la gestion de la crise avec les manques criants de préparation et d'anticipation qui font aujourd'hui l'actualité. C'est sûr que dans ce contexte, Il est plus rapide de décider de nous voler des jours de repos que de commander et faire fabriquer des masques ou du gel hydroalcoolique pour protéger celles et ceux qui travaillent !

Pour la direction SNCF, dans le contexte épidémique, il est normal que chaque agent doive sacrifier 5 absences (RQ, RN, RM, RU ou de son compte temps CET) sur la période allant du 16 mars au 30 avril... SAUF nécessité de service. Et si jamais les agents rechignent à donner leurs repos chèrement acquis, la direction se servira et imposera son bon vouloir. Mais si jamais, les agents peuvent lâcher des congés au

lieu des RTT ou du CET.... Bah oui, la direction est d'accord !!

La direction ne demande pas 5 jours aux agents en temps partiel mais recalcule au prorata du temps partiel ; les VT n'étant pas décomptées des 5 jours !

Les agents qui auraient posé plus de 5 absences sur la période du 16 mars au 30 avril peuvent faire la demande de report à partir du 6ème jour (avec accord du service) mais en dehors de la période protocolaire.

Et comme faire l'école tous les jours est une partie de plaisir, l'arrêt pour garde d'enfant n'annule pas les congés ou les RTT déjà posés qui seront décomptés !

La Fédération SUD-Rail ne fera pas l'accompagnement de cette mesure comme certains pour faciliter la tâche à la direction. Au contraire, nous déposons une DCI Nationale contre les décisions de la SNCF qui, appliquant à sa sauce l'ordonnance du gouvernement, va voler aveuglement 5 jours de repos aux agents. Nous demandons aux agents de ne pas répondre à la demande de la direction tant que nos revendications ne seront pas satisfaites !

Après les congés imposés, le chômage partiel ! Après avoir récupéré 5 jours de repos sur le dos de ses salarié(e)s, la direction ne va pas s'arrêter là et compte bien continuer sur sa lancée en mettant en place le chômage partiel dans l'entreprise afin de récupérer des indemnités de l'état. Si elle assure que la partie de salaire garantie jusqu'ici ne sera pas remise en cause, d'autres questions se posent, comme celle de l'impact sur nos droits à la retraite, celui de l'impact sur la PFA, celui de l'acquisition des congés, du calcul des acomptes congés Et bien entendu, la direction n'a pas de réponses à tout ça, trop occupée à faire ses calculs pour mettre le maximum d'agents au chômage partiel !

La Fédération SUD-Rail s'opposera à toutes les mesures qui visent à rogner les

droits des cheminots !

Documents à télécharger

 [TRACT] COVID-19 Nous travaillons la boule au ventre !